



## Changement de statut urgent

Par **bil**, le **18/09/2008** à **17:30**

Bonjour,

voilà j'ai déposé une demande de changement de statut en juin 2008 et mon titre de séjour expire le 30 septembre, et j'ai appelé la préfecture pour avoir des nouvelles il m'a dit que mon dossier est à la DDTEFP, et j'ai appelé la DDTEFP il m'a dit qu'il est en cours de traitement.

J'ai appelé l'entreprise qui veut m'embaucher elle m'a dit qu'elle a reçu une lettre de la DDTEFP pour demande de pièces complémentaires qu'elle lui a transmises.

Voilà mon problème est ce que je peux avoir un récépissé après le 30 septembre 2008 en attendant la réponse de mon changement de statut?

Est-ce que je peux déposer le renouvellement étudiant (j'ai une inscription) alors qu'il y a une procédure de changement de statut qui est en cours?

Et la dernière dans le cas d'un refus, est-ce que je récupère le statut étudiant?

Merci beaucoup pour votre aide!

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008** à **19:33**

Bonjour

il conviendrait de déposer une demande de renouvellement de votre titre de séjour étudiant

en attendant l'étude de votre demande de changement de statut.

En cas de refus de votre changement de statut vous risquez de vous voir exposé un dépôt de demande de renouvellement de votre titre de séjour étudiant hors délai.

Restant à votre disposition.